

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2018

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,
MRC DE L'ÉRABLE,
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite Municipalité, tenue le jeudi 19 juillet 2018 à 14h30 à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| 1- | 4- M. Marc Champagne |
| 2- M. Gervais Pellerin | 5- |
| 3- Mme Louise Lalonde | 6- M. Mario Turcotte |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Boissonneault.

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 14 h 30.

Les membres du conseil municipal présents sur le territoire renoncent aux formalités prescrites à l'article 156 du Code municipal pour la convocation par écrit de la présente séance extraordinaire. À noter que le conseiller Jacques Pelchat était à l'extérieur du territoire de la Municipalité au moment de la convocation et de la tenue de la séance extraordinaire, mais qu'il en a été informé par courriel.

Il sera pris en considération le sujet suivant :

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Entente avec le responsable des travaux publics;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

R-190-07-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- ENTENTE AVEC LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et le responsable des travaux publics concernant la réorganisation administrative au sein du Service des travaux publics de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la Municipalité ont préparé un projet d'entente, lequel a été accepté par le responsable des travaux publics, cette entente ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ;

À CES CAUSES, il est proposé par

R-191-07-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le maire à signer le document «Transaction et quittance» approuvé et accepté par le responsable des travaux publics.

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2018

QUE le Conseil autorise la directrice générale à payer les sommes prévues au document «Transaction et quittance».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-192-07-2018 Proposé par la conseillère Louise Lalonde

QUE l'assemblée extraordinaire soit levée à 14 h 40 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière